

J. B. Sullivan
Montreal

LE FRANC-PARLEUR

JOURNAL À TOUS, JOURNAL POUR TOUS

VOL. I, No 47.

MONTRÉAL, JEUDI, 6 JUILLET 1871.

{ ABONNEMENT, \$2.0
PAR NUMÉRO 5 CENTIN

LE LABRADOR.

NOTES ET RÉCITS DE VOYAGE PAR L'ABBÉ

FERLAND.

(Suite)

Entre les offices du matin et ceux du soir, je trouvais du temps pour lire et pour explorer les mornes voisins. Un cap, taillé à pic et qui s'avance dans la baie Rouge, à quelques pas de la chapelle, excitait particulièrement ma curiosité. Sur une saillie du rocher, à cinquante pieds au-dessus de la mer, s'élèvent quelques pierres, qui semblent noircies par la fumée. A-t-on fait du feu sur cette pointe suspendue au-dessus d'un précipice? Comment y a-t-on transporté du bois?—A quel propos des chrétiens se sont-ils nichés là-haut?—Voilà l'énigme qui se présentait à mon esprit, depuis une heure que je rôdais sur la grève, au pied du cap. Comme je n'avais personne autour de moi pour m'éclairer sur ce sujet, je me décidai enfin à essayer de résoudre personnellement le problème. Attaquer le rocher de front, était tout bonnement se casser la tête contre une muraille; il fallait recourir à la stratégie, et prendre la porteresse à revers. En m'éloignant du rivage, je réussis à gravir le côteau, au moyen de quelques arbrisseaux; puis, un sentier tracé par les chiens, me conduisit au sommet du cap, d'où je me glissai tant bien que mal sur une corniche du rocher, longue d'environ douze pieds et large de trois ou quatre. Sous mes pieds, était le rivage d'où j'avais examiné ce nid d'aigle; ce n'était pourtant pas un nid d'aigle, mais bien un nid de montagnais. Oui, sur ces quelques pieds de roc, une famille sauvage avait passé deux semaines: ces pierres enfumées formaient la cheminée; quelques branches d'épinette recouvertes de mousse marquaient le lieu où dormaient paisiblement le père, la mère et les enfants, tandis qu'au-dessus grondait l'ouagan, et qu'au-dessous la mer, dans sa furie, branlait le pied du rocher. Des tisons noircis, des amas d'os de goélands, et d'arrêts de poissons prouvent que la chasse et la pêche avaient abondamment fourni à la cuisine

qu'on faisait céans. Mais comment les enfants n'ont-ils pas été lancés à la mer par leur étourderie naturelle, ou par la violence des vents? c'est ce dont je ne puis me rendre compte.—On m'apprit plus tard que cette famille était une de celles qui, en pêchant et en chassant, descendaient à la rivière Saint-Augustin.

Dans mes promenades, je pus étudier à loisir la botanique du pays. Le règne végétal y offre surtout des éricacées et des plantes alpines, qui croissent dans les fentes des rochers, ou au milieu des couches de la longue mousse grise. Souvent, au fond d'un bassin creusé dans le roc, et dont les parois retiennent les eaux pluviales, s'étend sur un lit de deux ou trois pouces de terre, un riche et mollet tapis, formé par le *drosera rotundifolia*. Cette plante délicate, dont la teinte rougeâtre contraste avec le beau vert des lycopodes, occupe des espaces assez considérables sur plusieurs des îles de la Demoiselle. Les arbustes les plus communs, sont: le thé du Labrador, *ledum latifolium*, qui répand une odeur aromatique, lorsque l'on broie ses feuilles veloutées; un bouleau nain à feuilles rondes, *betula glandulosa*; la petite épinette noire, qui se traîne sur les rochers, et dont les feuilles infusées dans l'eau chaude fournissent un breuvage préféré au thé par les planteurs; on en fait aussi une bière meilleure que la bière d'épinette grise.

Les fruits, ou, comme on les nomme dans le pays, les graines, sont en abondance. L'on trouve beaucoup de bluets; deux espèces d'atocas; les mûres rouges du *rubus arcticus*, qui porte des fleurs cramoisies; les baies de *arbutus alpinus*, en anglais *fox-berry*; les graines de corbijeaux, noires et rouges, *empetrum nigrum* et *empetrum rubrum*, nourriture favorite des oiseaux dont elles portent le nom. Au mois d'août, les corbijeaux arrivent tout amaigris; ils dévorent avec avidité les baies de l'empetrum; et, au bout de quelques semaines, ils ont acquis un embonpoint tel, qu'ils ont peine à voler. Mais le fruit du pays par excellence, est une mûre jaune, *rubus chamæmorus*, nommée *chicoté* par les sauvages et les français, et *bake-apple* par les anglais. Ce fruit est estimé non-seulement des hommes, mais encore des chiens et des

ours qui en sont très-friands; il se met à bien des sauces, mais il sert surtout aux provisions de confitures, que les ménagères préparent pour l'hiver. Je dois ajouter à la liste de fruits, les groseilles rouges et violettes, les petites *poires amelanchier canadensis*, et les framboises, qui sont rares. Quant aux fraises, si communes dans les environs de Québec, je ne me rappelle pas en avoir trouvé sur la côte du Labrador.

Le 6, en retournant le soir à mon logis, je pus juger par mes yeux de l'abondance du poisson dans cette mer. J'avais, dans le cours de la journée, remarqué plusieurs berges, qui se suivaient lentement, en visitant les baies et les anses. Chacune était conduite par six rameurs; debout sur l'avant, se tenait immobile un matelot, qui sondait de ses regards le fond de la mer.

Ces berges étaient à la recherche d'un banc de harengs; elles appartenaient à une goëlette mouillée à deux lieues de là, près du Gros-Mécatina. Deux heures plus tard, leur grande seine, longue de plus de cinq cents brasses, avait été lancée à l'eau et enveloppait une masse épaisse de harengs. Les deux bouts de la seine avaient été toués vers la terre, où ils furent amarrés; puis, avec de petits filets, l'on mettait le poisson à sec sur le rivage. La prise était évaluée à quatre ou cinq cents barils. Comme le vent du nord-est commençait à souffler avec violence, les embarcations du voisinage furent mises en réquisition, et, à mesure qu'on en avait rempli une, on la dépêchait vers la goëlette. Par malheur, une des berges trop lourdement chargée fut couverte par un coup de mer, vis-à-vis de la Baie-Rouge, et les deux pêcheurs qui la conduisaient furent emportés par la vague. Leur perte était assurée, si leurs compagnons n'avaient volé à leur secours sur de légères embarcations: l'un et l'autre furent retirés à demi morts et ne comptant plus revoir la terre. On les transporta dans une maison voisine, où les soins les plus empressés leur furent prodigués avec tant d'efficacité, que le lendemain ils étaient prêts à reprendre leur pénible travail.

Cependant comme le vent continuait à augmenter, il fallut mettre la seine en état de résister à la mer, au moyen d'ancre et de

forts cables ; pendant la nuit, tous les pêcheurs restèrent sur pied, prêts à couper les amarres, à ouvrir la seine et à la retirer de l'eau, si elle était en danger de se rompre. Le soir, un véritable ouragan se déchaîna ; les vagues venaient se briser avec fureur contre les rochers, et s'élevaient en masses d'écume à une hauteur de plus de vingt pieds. La mer et le vent semblaient devoir tout balayer ; mais l'abri avait été si bien choisi et les mesures étaient si soigneusement prises pour prévenir les accidents, que, durant trois jours de gros temps, la seine résista à la pression du dehors et aux mouvements du dedans ; car les pauvres prisonniers, battus par les flots, cherchaient à rompre les murailles de la geôle.

Le dimanche (8 août), je terminai la mission, après avoir recommandé aux habitants de se conserver soigneusement dans la grâce de Dieu ; car, d'ici à onze ou douze mois, fussent-ils aux portes de la mort, ils ne pourraient obtenir les secours de la religion, attendu que le prêtre le plus voisin se trouve sur la côte de Gaspé, à plus de cent lieues de distance.

IV

Départ de la Tabatière—Berges du pays—La Grosse-Ile—Le loup-marin—Pêche d'automne—Les chiens du Labrador—Leurs concerts—Leurs mœurs—Leurs services—Le cométique—Le fouet terrible—Une histoire.

Je partis le même soir de la Tabatière, avec le sieur François Lévêque, maître du poste de la Grosse-Ile de Mécatina, pour aller donner la mission à sa famille. Quoique le vent fût faible, nous franchîmes dans une heure les deux lieues que nous avions à faire.

Les berges dont on se sert sur toute la côte demandent peu de vent, parce qu'elles sont légères et portent une forte voile ; si le temps se fait gros, il est facile de prendre deux ou trois ris dans les voiles. Ces embarcations sont construites au Massachussets, et viennent surtout de Newburyport, près de Boston ; elles coûtent ordinairement de quinze à seize louis lorsqu'elles ont leur voile. On ne bâtit point au Labrador, le bois étant trop rare et trop éloigné. Il en est tout autrement sur la côte de Gaspé, où beaucoup de pêcheurs construisent eux-mêmes leurs berges, qui sont grandes, fortes et si propres à résister à de gros coups de vent, que les pêcheurs gaspésiens ne craignent point de s'en servir pour traverser du cap des Rosiers à la pointe est de l'île d'Anticosti. C'est une distance de trente lieues en pleine mer. Les berges américaines courent mieux dans le vent, et sont préférables pour louvoyer ; mais elles sont moins sûres et exigent plus de précautions contre les accidents ; si la lame passe par-dessus les carreaux, elles s'enfoncent et disparaissent sous l'eau. Celles de Gaspé, au contraire, lors même qu'elles tournent sous voiles, surnagent presque toujours. Aussi les pêcheurs de Percé, de Douglastown et du cap des Rosiers ne craignent point d'exposer leurs berges à chavirer, car ils savent qu'ils pourront se réfugier en sûreté sur la quille.

La Grosse-Ile est un rocher qui a une longueur de quatre ou cinq milles ; comme elle est haute et avancée à la mer, on l'aperçoit de loin dans toutes les directions. Ses rochers, ses grèves et ses baies sont riches en gibier. Au moment où nous y arrivons, des

milliers d'oiseaux s'agitent de toutes parts autour de nous ; plusieurs familles de jeunes moignacs s'enfuient sur l'eau, ayant les ailes encore trop faibles pour voler ; les goddes, pingouins en miniature, et les cormorans nous adressent des injures du haut de leurs rochers ; des goëlands, des corbeaux beaucoup plus gros que nos corneilles, des hibous, des chouettes tournoient en poussant des cris d'inquiétude.

L'île possède deux beaux ports, où les plus gros vaisseaux peuvent se mettre à l'abri : dans l'un, les goëlettes baleinières se rendent d'ordinaire pour le dépècement des baleines qu'on vient de tuer ; sur l'autre, sont établis des fourneaux et des fonderies. C'est près de la baie qui forme le second port, que sont les maisons et les autres bâtiments de monsieur Lévêque ; c'est au fond de cette baie, qu'il tend deux rets, dont chacun a trois cents brasses de longueur, sans compter les annexes. L'année dernière, il prit deux cent huit loups-marins, qui lui ont valu plus de deux cents louis. C'est assurément un retour avantageux, pour une pêche qui ne dure que deux ou trois semaines. Mais il faut remarquer qu'une pêcherie ou échouerie de loups-marins entraîne bien des dépenses ; car les frais de premier établissement, en filets, ancres, berges, s'élèvent à trois ou quatre cents louis. Viennent ensuite les dépenses annuelles pour l'entretien et le renouvellement de ces objets, ainsi que pour les gages des employés.

Il faut ordinairement quatre hommes pour compléter l'équipage des berges. Quoique la pêche ne dure que trois semaines, on garde ces employés depuis le mois de septembre jusqu'au commencement de mai. Ils reçoivent ordinairement une part convenue dans les profits de la saison, et de plus le maître de l'échouerie est tenu de les nourrir et de les loger. Pendant le reste de l'hiver et du printemps, on les occupe comme on peut, soit à charroyer le bois de chauffage, soit à faire la chasse sur la terre ferme. Ainsi les profits nets sont réellement bien moindres qu'ils ne paraissent à première vue ; tels qu'ils sont, ils suffisent cependant pour récompenser le propriétaire dans les années ordinaires.

Il s'agit ici de la pêche d'automne ou d'hiver, qui est différente de celle du printemps, dont j'ai déjà parlé. Vers la fin de novembre, les loups-marins commencent à remonter de la mer vers le fleuve Saint-Laurent ; ils vont rencontrer les glaces flottantes, sur lesquelles ils se tiennent pendant l'hiver. Comme ils suivent alors la côte et les îles, la pêche d'automne se fait près de terre ; de grands rets, garnis d'annexes ou ailes rentrantes, sont tendus dans les passages étroits et dans les baies. Les ailes sont placées de manière qu'en suivant le rets, les loups-marins s'engagent dans une espèce de cul-de-sac, qui ne leur présente point d'issue pour sortir. La pêche commence vers le milieu de décembre, et finit vers le huit ou le dix de janvier ; aussi, comme c'est la plus rude saison de l'année, les pêcheurs ont beaucoup à souffrir du froid, des glaces et des neiges. Sur les échoueries ordinaires, l'on prend, en terme moyen, de cent cinquante à deux cent cinquante loups-marins, que l'on évalue à un louis pièce ; la peau vaut de quatre à cinq chelins, et l'huile de deux à quatre piastres.

Il y a plusieurs espèces de loups-marins dans les eaux du Labrador ; on les distingue par la taille, par les habitudes, par le poil et

par la conformation de la tête. Les plus grands sont les *wastics*, qui ont jusqu'à treize pieds de longueur. Les *wabichtouis* sont aussi fort gros ; la ressemblance de leurs traits avec ceux des Esquimaux a donné naissance à la tradition, qui porte que ce peuple est descendu d'un couple de wabichtouis ostracisés par la tribu, et forcés de chercher une nouvelle patrie sur la terre ferme. L'espèce la plus commune de loups-marins est le *phoca groenlandica*, nommé *harp seal* par les anglais. Voici ce qu'en dit le sieur Samuel Robertson, dans un mémoire présenté par lui à la Société Littéraire et Historique de Québec :

« Cette espèce de loups-marins se trouve depuis le fleuve Saint-Laurent jusqu'à la mer glaciale . . . Ils ont jusqu'à sept pieds de longueur, et quatre pieds de tour. Quand ils sont arrivés à leur entier développement, vers l'âge de trois ans, ils ont la tête noire et portent sur chaque côté une bande noire depuis les épaules jusqu'à la queue ; le reste du corps est blanc. Ils sont très-nombreux et forment la principale nourriture des Groënlandais et des Esquimaux. Avec des rets, on les prend en grand nombre sur les côtes du Labrador et de Terre-Neuve ; on les tue aussi sur les glaces flottantes. Ces amphibiens sont errants, ils voyagent vers le nord durant l'été et fréquentent le golfe et les bancs de Terre-Neuve pendant l'hiver. Dans les mois de février et de mars, les femelles montent sur une glace flottante et y donnent naissance à leurs petits ; la portée est d'un petit pour l'ordinaire, mais quelquefois de deux et même de trois. Les mères abandonnent immédiatement leurs nourrissons ; parfois, mais bien rarement, elles les allaitent pendant un jour ou deux. En venant au monde, le jeune loup-marin est de la grosseur d'un chat, et pèse de quinze à vingt livres. »

Malgré l'immense destruction de ces animaux, leur nombre semble à peine décroître ; ils forment une des principales sources de revenus pour les habitants du Labrador, d'une partie de Terre-Neuve et des îles de la Madeleine. Les peaux vertes servent assez souvent de monnaie dans les marchés qui se font entre les planteurs. Lorsqu'elles ont été bien préparées, elles sont employées pour harnacher les chiens, bottes, mitaines. Quant à la chair, on la sale et on la conserve avec la viande de baleine pour nourrir les chiens pendant une grande partie de l'année. Sous ce rapport, le loup-marin est d'une haute importance pour les planteurs ; car, s'ils en manquaient, ils ne pourraient garder leurs chiens, et, sans les chiens, qui tiennent lieu de chevaux dans les voyages et pour les charrois, la côte serait inhabitable pendant l'hiver. Le pays en effet ne fournit point assez de fourrages pour la nourriture des chevaux, qui d'ailleurs seraient inutiles au milieu des neiges et sans chemins battus.

Chaque famille garde ordinairement huit ou dix chiens, qui pendant l'été n'ont qu'à manger, flaner et se quereller. Pendant l'hiver, l'état des choses est bien changé : il leur faut renoncer au *far niente*, et se soumettre à de rudes fatigues.

(A continuer.)

Un programmiste par inadvertance.

Le *Nouveau Monde*, annonçant à ses lecteurs le résultat de la votation du premier jour dans le Comté des Deux-Montagnes, se réjouissait publiquement du succès obtenu par le Proc. Gén. G. Ouimet avec d'autant plus de raison que ce dernier, suivant les informations qui lui avaient été données, avait enfin accepté le programme catholique.

La *Minerve* en face d'une affirmation de cette gravité, crut devoir nier avec force injures, défiant la feuille de la rue St. Gabriel de prouver ses avancés.

Le *Nouveau Monde* releva le gant sans se faire trop prier et cita mon nom comme étant celui qui pouvait appuyer sa preuve.

La *Minerve* redoubla alors d'injures et de dénégations, et sans respect pour la réputation d'un ancien ami et contrairement à la dignité et au savoir vivre inhérents à la bonne éducation, me gratifia à brûle-pourpoint des expressions qualificatives de *fourbe et d'imposteur*.

Comme je n'avais jamais fait le métier de cible et que les tireurs tout maladroits qu'ils fussent auraient pu, par *inadvertance*, me blesser dans ma réputation, je crus nécessaire de répondre et de faire la preuve qu'un public impatient semblait exiger.

Voici donc ce que j'écrivais au *Nouveau Monde* en date du 24 juin dernier.

LE DÉFI.

MM. les Rédacteurs,

“ La *Minerve* de ce matin répond au défi que vous lui avez lancé, relativement à l'acceptation du programme catholique par l'Hon. Procureur-Général G. Ouimet, en me gratifiant de deux épithètes qui lui sont depuis longtemps familières.

“ On me traite de *fourbe et d'imposteur* parce que j'aurais dit au *Nouveau-Monde* que l'un des premiers ministres se rangeait sous la bannière des programmistes.

“ Je ne répondrai à ces insultes que par des faits qui, dans la discussion actuelle, auront leur éloquence et feront justice de la tactique dégoûtante que la *Minerve* semble avoir adoptée contre les auteurs du programme catholique.

“ Le 17 juin courant on apportait à mon bureau une dépêche télégraphique ainsi conçue :

People's Telegraph Company,

Montreal, June 17th 1871

Telegraph from St.. Eustache.

To Gustave Ouimet

30 St. Gabriel

Dis à Adolphe Ouimet que j'accepte, et qu'il vienne avec ses autres amis aujourd'hui.

[Signé]

G. Ouimet.

“ N'ayant jamais fait offre de mes services au Procureur-Général, n'ayant en aucune manière promis de m'occuper des élections ministérielles, ayant toujours dit cependant en maintes et maintes circonstances que je supporterais de toutes mes forces le ministère actuel, lui faisant grâce de ses péchés passés à condition qu'il accepterait le programme catholique, n'étais-je pas justifiable de croire et de dire que le Procureur-Général consentait par ce télégramme à devenir un des nôtres?

“ Les ministres connaissaient nos conditions, elles n'étaient nullement secrètes et cachées, elles ont été publiées, répétées sur tous les tons à tous les membres conservateurs qui sont venus demander notre support.

“ Le Procureur-Général tout le premier en était informé.

“ Sur une invitation qu'il me faisait d'assister à un caucus ministériel, je lui répondis que la chose m'était impossible à cause de l'opposition faite au programme catholique.

“ Or, du moment que je reçus communication de cette dépêche télégraphique, je fus très-heureux de faire part de cette nouvelle à mes amis.

“ La lutte dans le Comté des Deux-Montagnes était alors extrêmement sérieuse.

“ Le Procureur-Général était, disait-on, complètement démoralisé et abattu, son mandat devait lui échapper des mains.

“ Était-ce l'effet de l'abattement, la crainte d'une défaite ou la sincérité d'une opinion qui avait motivé cette acceptation ?

“ J'avouerai que je n'ai guère pris la peine de rechercher l'explication de sa conduite.

“ L'élection du Comté de Champlain me tenait plus au cœur que celle des Deux-Montagnes, et le soir même je parlais pour les Trois-Rivières.

“ A mon retour j'ai trouvé la discussion engagée à propos de cette acceptation.

“ Comme toute la preuve reposait sur moi, je me trouve aujourd'hui forcée de la faire, quoiqu'à mon grand regret.

“ Je laisse le public juge du défi, à lui de montrer du doigt les *fourbes* et les *imposteurs*.”

ADOLPHE OUIMET.”

A cet exposé que je faisais avec toute la loyauté et la franchise dont j'ai toujours fourni la preuve dans la discussion, la *Minerve* aurait dû se contenter de discuter les *contradictions* supposées de ma correspondance, et cesser du moins ses insultes à mon égard.

Il n'en fut rien cependant, et après avoir cité ma lettre au *Nouveau-Monde*, elle y ajoutait les jolis commentaires qui suivent :

“ Rien de plus. M. Adolphe Ouimet lui-même n'a pas pris la peine de chercher l'explication de ce télégramme ; le *Nouveau-Monde* encore bien moins ; et l'on affirme étourdiment que le Procureur-Général accepte le programme.

“ Il n'est nullement question de programme dans la dépêche. D'un autre côté, M. Adolphe Ouimet avoue *n'avoir jamais fait offre de ses services* au Procureur-Général. Au contraire, il se déclara *incapable* d'assister aux comités ministériels.

“ En l'absence de pourparlers, de l'ombre même de pourparlers, il n'y avait pas lieu de supposer une chose plutôt qu'une autre et M. Adolphe Ouimet n'était pas justifiable de supposer qu'il s'agissait de programme et surtout de le dire au public sans prendre la peine de chercher l'explication du télégramme.

“ Un homme de bon sens ne voudra pas imposer au public une supposition pour une preuve.

“ La dépêche par elle-même ne vent rien dire ; il faut qu'elle se rapporte à quelques faits antérieurs ou quelques sous-entendus de convention.

M. Adolphe Ouimet déclara lui même qu'il n'y a pas eu de pourparlers au sujet de l'acceptation du programme entre son oncle et lui. Le télégramme ne peut donc se rapporter à cela.

Tout au plus, M. A. Ouimet peut-il dire qu'il suppose que le télégramme a cette signification ; mais qu'il ne donne

pas son impression personnelle, qui n'est pas justifiable, pour une affirmation.

L'affirmation franche et nette comme celle faite par le *Nouveau-Monde* est une fourberie.

La manière dont M. Adolphe Ouimet rapporte la dépêche accuse une disposition insigne à la mauvaise foi ; car il y glissent deux falsifications. La dépêche telle que communiquée à lui se lit comme suit :

A M. GUSTAVE OUIMET,
20 St. Gabriel.

St. Eustache, 17.

“ Dis à Adolphe Ouimet que j'accepte ; qu'il vienne avec les autres amis aujourd'hui.”

“ M. Adolphe Ouimet écrit : Dis à Adolphe j'accepte et qu'il vienne avec ses autres amis.

“ En effet pour justifier la supposition du programme, il fallait donner à entendre que le Procureur Général demandait les autres programmistes : il fallait établir la présomption. Malheureusement ce n'était point dans l'esprit du Procureur-Général qui disait tout simplement : qu'il vienne avec les autres amis. Car, le 17 était un samedi. Ce jour là dix ou douze de nos amis partaient pour le comté des Deux-Montagnes.

“ De quel côté est la fourberie ? Du côté de ceux qui falsifient une dépêche, ou du côté de ceux qui sont forcés de rétablir la vérité ?

Cette dépêche est entre les mains de l'Hon. M. le Procureur-Général où tous ceux qui doutent sont invités à aller constater l'exactitude de nos avancés.

“ Maintenant, “ dit la *Minerve*, ” pourquoi cette dépêche ? ”

“ Deux mots vont l'expliquer. Le 16 juin, l'Hon. Procureur-Général recevait la dépêche suivante de son fils :

Montréal, 16 juin 1871.

A l'Hon. G. OUIMET
Ste-Scholastique,

Alphonse Ouimet t'offre ses services. Réponse.

GUSTAVE OUIMET.

“ M. Alphonse Ouimet est un autre avocat bien connu à Montréal. Il désirait savoir si l'Hon. Procureur-Général avait besoin de lui.

“ L'Hon. M. Ouimet ne répondit qu'à St-Eustache à la dépêche reçue à Ste-Scholastique et dans un moment d'inadvertance, il écrit *Adolphe* au lieu d'*Alphonse*. Son intention était en effet d'accepter quelque chose ; mais pas le programme ; des services qu'on lui offrait sans conditions.

“ Voilà toute la difficulté. De là à l'acceptation du programme, il y loin. Si M. Adolphe Ouimet se fut donné la peine de rechercher l'explication de cette conduite au lieu d'inventer des suppositions toutes gratuites, il n'eut point propagé cette fausseté que l'Hon. M. Ouimet acceptait le programme.

“ Ou l'Hon. Procureur a écrit le mot *Adolphe* par inadvertance, ou il avait l'intention d'écrire ce nom.

“ Dans le premier cas, l'affaire tombe de suite.

“ Dans le second, s'il avait l'intention de désigner *Adolphe* c'est qu'alors il croyait avoir reçu d'*Adolphe* les offres de services. Ce n'était pas lui qui allait au devant du programmistes ; c'est un programmiste qui offrait de l'aide sans condition à un parent.

“ Et si le Procureur-Général pensait réellement à *Adolphe*, il ne pensait nullement à sa qualité de programmiste, puisqu'il l'invitait à venir se joindre aux autres anti-programmistes, savoir l'Hon. M. Archambault, MM. Starnes, Duvernay et nombre d'autres qui partaient le samedi

“ Dans les deux cas, ceux qui s'efforcent de prouver par ces paroles que l'Hon. M. Ouimet a accepté le programme sont des fourbes, parce rien dans le programme ne les autorise à dire cela et qu'ils veulent faire passer une simple supposition pour la réalité à l'aide d'une falsification.

“ Quand on en est réduit à supposer, pour confirmer la première supposition que l'Hon. M. Ouimet était probablement démoralisé par la crainte de perdre son élection, il faut être disposé à pousser l'effronterie bien loin, car l'Hon. M. Ouimet était le samedi assuré de son élection et ne conservait pas le moindre doute. Nous recevions de lui samedi même une dépêche qui se terminait par ces mots : “ Election certaine. ”

Je ne fis pas attendre longtemps *La Minerve* après la Réplique que son article malhonnête et maladroit paraissait exiger.

Tout le premier, je déploraï la mauvaise étoile du Procureur-Général, qui l'avait guidé en ces lieux malsains.

Comme il eut été imprudent de l'y laisser, je me chargeai de l'en faire sortir, en lui démontrant que les arguments de sa défense étaient aussi pauvres que la cause elle-même.

Le 28 juin courant, j'adressais une seconde lettre au *Nouveau-Monde*, portant le même entête que celui donné par *La Minerve* à sa défense la *Fourberie*.

LA FOURBERIE.

M. le Rédacteur,

Il ne fait pas bon, paraît-il, de dire du bien de nos hommes publics, et spécialement de l'honorable procureur-général pour la Province de Québec, car de suite les organes ministériels vous accueillent avec une bordée d'injures qui sentent l'éducation de ruisseau.

J'ai eu le grand tort, en compagnie de bien d'autres, de croire que M. Gédéon Ouimet s'était enfin décidé à faire un acte de bonne politique en adoptant le programme catholique ; je m'étais trompé, s'il faut s'en rapporter à la *Minerve* de ce matin, qui me fait les honneurs d'un premier-Montréal.

La Minerve a eu aussi la délicatesse de me dire des sottises ; elle était dans son élément en agissant ainsi et je ne tiens pas le moins du monde à l'en faire sortir.

D'ailleurs sa conduite n'a surpris aucun de ceux qui connaissent ses antécédents et tout le premier, m'appuyant sur le principe de la charité chrétienne, je lui pardonne de grand cœur un acte qui ne saurait la mettre en contradictions avec son passé et son caractère.

Ma lettre du 24 Juin courant, semble avoir eu sur le tempérament de la rédaction de la *Minerve*, le même effet qu'opérait sur la constitution de ses propriétaires, la fameuse boîte de pillules que leur laissait ces jours derniers le docteur Larocque, le nouveau député de Chambly, en récompense des injures qu'on lui avait si libéralement distribuées, lors de sa dernière lutte électorale. Il faut avouer qu'effectivement le cas était extrêmement grave, car on ne se décide pas du premier coup à frapper d'interdiction un ministre qui s'est compromis sans le savoir.

Aussi a-t-on fait des efforts inouïs pour se persuader que j'avais tort et que l'honorable procureur-général n'avait pas raison.

Ma correspondance au *Nouveau Monde* a été scrupuleusement pesée dans les balances étampées de la *Minerve* ; et après des recherches actives et laborieuses on est parvenu à met-

tre la main sur une erreur typographique, qui pour cette fois aura sauvé du naufrage les débris de la popularité de M. Gédéon Ouimet.

Dans le corps du télégramme la lettre S aurait été mise par l'imprimeur au lieu et place de la lettre L, aux mots : *qu'il vienne avec ses autres amis aujourd'hui* ; ce qui en définitive ne change rien au fond de la dépêche.

C'en fut assez cependant pour faire crier à tout l'état-major de la *Minerve* que j'étais d'une insigne mauvaise foi et que j'avais falsifié la messive ministérielle en deux endroits différents.

Pour l'information du public je dirai seulement que la dépêche est demeurée neuf jours dans mon bureau.

Eussé-je été animé de l'insigne mauvaise foi dont parle la feuille *mercenaire*, de la rue St. Vincent, ne m'eût-il pas été facile de faire dire au Procureur-Général, plus qu'il n'avait écrit en réalité ? N'aurais-je pu à l'aide d'un prétexte ou d'un subterfuge, garder par devers moi la propriété de ce fameux télégramme ?

Quelle a été ma conduite ? A la première demande qui en fut faite, ne fut-il pas immédiatement remis au fils du Procureur, par celui là même qui s'en était constitué le dépositaire ?

La dépêche était-elle altérée ou falsifiée ?

Qu'on veuille me le dire, et surtout le faire connaître au public intéressé.

C'est un endroit que je réclame et que l'on ne peut me refuser.

J'ai falsifié, dit-on, la dépêche en deux endroits, et comme preuve on met un en-tête qui diffère totalement de celui que j'ai donné.

Celui que j'ai cité se lisait comme suit :

People's Telegraph company
Montréal June 17th 1871.
Telegraph from St. Eustache.
To Gustave Ouimet
30 St Gabriel.

tandis que celui mentionné dans la *Minerve* d'hier serait écrit ainsi :

A. M. Gustave Ouimet
20, St. Gabriel,
St. Eustache, 17

La *Minerve* a cru qu'en mettant la main sur le télégramme original elle aurait beau jeu de justifier les expressions grossières qu'elle avait accolées à mon nom.

Si je n'eusse de vieille date, pu apprécier ses menées malhonnêtes en politique et en discussion, j'aurais probablement tombé dans le piège.

Heureusement, je connaissais mon monde et en délivrant au fils de M. G. Ouimet la dépêche compromettante, j'avais eu soin d'en garder par devers moi trois copies certifiées par deux personnes respectables et dignes de foi.

Si la dépêche originale est aujourd'hui entre les mains du procureur-général visible pour tous les curieux, je dois dire de mon côté, que les trois copies certifiées sont en ma possession, et j'invite tous les intéressés à venir en constater l'exactitude et la véracité. Je puis donc dire ici publiquement que l'en-tête du télégramme relaté par la *Minerve* est complètement falsifié, et qu'au besoin, je produirai des affidavits pour constater ce fait.

D'ailleurs, qui en saurait douter ?

La mauvaise foi accoutumée de la *Minerve* apparaît au grand jour dans les commentaires qu'elle fait à propos de ma lettre du 24.

Quand j'ai dit : « j'avouerai que je n'ai guère pris la peine de rechercher l'explication de sa conduite » (parlant du procureur-général) elle me fait écrire : « que je n'ai pas pris la peine de rechercher l'explication de ce télégramme. »

Et plus loin : « quand sur l'invitation que me faisait le procureur-général d'assister à un caucus ministériel, je lui répondis que la chose m'était impossible à cause de l'opposition faite au programme catholique ; » ne me fait-elle pas répondre : « que je me suis déclaré incapable d'assister aux comités ministériels : »

Cet aveu d'incapacité couvre une finesse dont le fil est malheureusement moderne, et pareil acte de modestie et d'abnégation ne pouvait assurément se rencontrer que sous la plume d'un écrivain de la *Minerve*.

Toutefois, à travers cet amas de fourberies et d'insultes il perce une raison pour expliquer la conduite de M. G. Ouimet. La raison ne vaut guère mieux que les injures

Néanmoins, comme elle semble être sortie de cerveaux en ébullition depuis 48 heures, je me fais un devoir de la reproduire ici, afin de montrer qu'il ne faut jamais désespérer d'une mauvaise cause.

Je cite la *Minerve* :

« Maintenant pourquoi cette dépêche ?

Deux mots vont l'expliquer. Le 16 juin, l'hon. procureur-général recevait la dépêche suivante de son fils :

Montréal, 16 juin 1871.

A l'hon. G. OUIMET.

Ste. Scholastique.

Alphonse Ouimet t'offre ses services. Réponse.

GUSTAVE OUIMET.

M. Alphonse Ouimet est un autre avocat bien connu à Montréal. Il désirait savoir si l'hon. procureur-général avait besoin de lui.

L'hon. M. Ouimet ne répondit qu'à St. Eustache à la dépêche reçue à Ste. Scholastique et dans un moment d'inadvertance, il écrivait *Adolphe* au lieu d'*Alphonse*. Son intention était en effet d'accepter quelque chose ; mais pas le programme ; des services qu'on lui offrait sans conditions.

Aux deux mots d'explication, un seul de ma part suffira.

Le moment d'inadvertance, pendant lequel un ministre de la force du Procureur-Général écrit le nom d'Adolphe au lieu d'Alphonse, me paraît de mauvais augure et de nature à engendrer pour un homme public des quiproquos malheureux. La distraction n'est pas un vice, tant s'en faut, mais ce n'en est pas moins une grande infirmité, que je ne tiens pas à voir se propager dans ma famille.

Admettons pour un moment que dans l'excitation de la lutte, M. G. Ouimet se soit trompé sur les noms, il n'en restera pas moins un fait qui a besoin d'explication et d'éclaircissements.

Si M. Alphonse Ouimet a réellement fait offrir ses services au Procureur-Général comment peut-il arriver que M. G. Ouimet qui servait d'intermédiaire, n'ait pas découvert l'erreur à la réception du message de son père, et au lieu de l'envoyer porter chez Alphonse, me l'ait fait parvenir ?

La distraction serait-elle héréditaire dans la famille du Procureur ?

« Comment peut-on expliquer la démarche de M. Charles Ouimet qui me rencontrant sur la rue Ste. Thérèse quelques minutes après avoir déposé le télégramme à mon bureau m'invitait à assister à un caucus ministériel devant se tenir vers les 11 hrs A. M.

Serait-ce encore l'effet de l'inadvertance qui lui aurait fait dire à plusieurs personnes réunies dans mon bureau, que le Procureur-Général était abattu, démoralisé, et qu'il allait probablement perdre son élection.

Assurément l'oncle aurait dû envoyer son télégramme *Election certaine* à son neveu, il se serait évité par là même de dévoiler aux yeux du public des faiblesses incompatibles avec les devoirs d'un chef d'État.

En attendant ces explications nécessaires et indispensables.

JE DEMEURE MONSIEUR,

VOTRE SERVITEUR,

ADOLPHE OUMET.

Il y a maintenant neuf jours que cette dernière correspondance a été publiée, et la *Minerve* n'a pas encore répondu.

Quelle est donc la raison de son silence?

Le public l'a sans doute compris, car aujourd'hui il est à même de montrer du doigt les *fourbes* et les *imposteurs*.

A. O.

LE CONSEIL-DE-VILLE.

Mercredi de la semaine dernière il y a eu Séance spéciale du Conseil, sous la présidence de son Honneur le Maire, C. J. Coursol. Nous ferons remarquer que les séances spéciales se multiplient considérablement depuis quelques mois, au point que l'on sera bientôt obligé d'avoir un *terme* extra pour vider la liste des causes en litige.

Nos Ediles ont à cœur, paraît-il, de ne point négliger les affaires de leurs clients et un zèle aussi remarquable sera certainement apprécié en temps et lieu.

Avant de procéder aux ordres du jour de la dernière Séance, le Maire annonça qu'il avait reçu du Lieut Col. Smith un compte de \$690.68 pour les services des volontaires dans la division Centre, durant les journées électorales du 23 et 24 juin. L'Echevin Rodden se leva alors pour demander au Maire si l'ordre ne pouvait être maintenu sans l'intervention militaire et s'il avait été consulté pour mettre les soldats sous les armes.

Le Maire fit réponse qu'il n'avait jamais donné pareille autorisation, mais que le tout avait été fait d'après l'ordre de deux magistrats : MM. Beliveau et Lighthall.

Il ajouta de plus qu'il n'avait jamais été consulté à cet effet, et que dans son humble opinion il était porté à croire que notre force de police toute faible qu'elle fût suffirait pour maintenir la tranquillité.

D'ailleurs il n'y avait pas eu durant ces deux jours la moindre apparence de danger.

Toutefois il devait supposer que les deux magistrats donneraient de bonnes raisons pour leur conduite en cette circonstance.

Ces explications tout-à-fait satisfaisantes furent très bien accueillies, et le compte fut référé aux avocats de la Corporation qui donneront bientôt leur décision sur cette question.

Nous ne voulons pas anticiper sur l'opinion légale des aviseurs de notre Corporation, mais nous sommes assuré par avance, que ceux qui ont demandé la *musique* la paieront à leurs frais et dépens.

Nous regrettons pour notre part qu'un excès de fièvre électorale ait fait commettre une témérité de cette nature à deux hommes d'expérience et jouissant d'un jugement sain.

Un peu de réflexion leur aurait fait comprendre, que leur position de magistrats ne pouvait leur donner des pouvoirs aussi extraordinaires, surtout lorsque le premier magistrat de cette ville était au milieu de nous.

On ne fait pas ainsi parader dans nos rues quelques centaines d'hommes armés pour le plaisir de la chose.

Il faut des cas extrêmement graves pour légitimer pareille intervention, et nous ne sachons pas qu'il y ait eu émeute à aucun des polls de la Division Centre, encore moins qu'on ait été obligé de lire l'*acte de riot*.

Or il n'y a que des cas de cette nature qui puissent nécessiter une force militaire, et l'on sait encore avec quelle prudence et quelle circonspection il faut alors s'en servir si on tient quelque peu à sa vie et à sa bourse.

Que l'on veuille seulement se rappeler la fameuse affaire Gavazzi et tout le monde nous comprendra.

Eût il fallu employer une milice pour réprimer des troubles, la troupe régulière nous aurait été encore moins dommageable que celle des volontaires.

Car enfin l'on sait, que les volontaires habitant la même localité que nous apportaient dans l'accomplissement de leurs devoirs des sympathies qui, chez plusieurs n'étaient pas étrangères à la lutte qui se faisait dans le Centre.

Il est vrai que nous ne possédons plus les régiments de Sa Majesté, et pour cette raison là même on devait user de tous les moyens légitimes à la disposition avant d'appeler sous les armes les volontaires Canadiens.

Quoiqu'il en soit, en attendant les bonnes raisons que ces deux magistrats donneront de leur conduite, nous déclarons que la ville de Montréal, ne saurait être assujettie à payer un compte que la légalité et les circonstances ne justifient pas.

C'est un malheur pour ces Messieurs que voulez-vous, on ne va pas à la guerre sans qu'il en coûte.

La pétition tendant à faire disparaître le vieux mur qui entoure le marché à foin, recevra à coup sûr une marque de considération de la part du Comité des chemins.

Les avenues qui conduisent à une place publique, doivent toujours être libres de toute entrave et d'un facile accès.

Le vieux mur qui entoure la place du marché à foin, a bien il est vrai ses titres à la reconnaissance publique.

En le démolissant, les souvenirs de plusieurs générations d'élèves du vieux Collège de Montréal s'envoleront pour ne plus revenir.

Néanmoins notre siècle qui est essentiellement démolisseur ne s'arrêtera guère à ces considérations classiques, et les nécessités, les exigences locales feront bientôt table rase de ces vieux témoins des espiègeries de nos anciens confrères et un peu des nôtres.

L'Echevin Rodden a donné avis d'une motion qu'il proposera à la prochaine séance du Conseil.

Il voudrait que les bureaux des Présidents sur les amendements reçoivent instruction d'examiner s'il est opportun de stipuler dans les changements qui peuvent être proposés à la charte de la cité :

10. Que les Echevins soient élus par les Electeurs propriétaires dans chaque quartier de la ville, qu'ils forment un bureau d'Echevins et que l'on prenne parmi eux les membres du Comité des Finances.

20. Que tout électeur sera éligible comme maire, échevin ou conseiller pourvu qu'il possède des biens-fonds dans la ville libres de toutes charges au montant de.....

Cette motion nous paraît très-importante et nous avons hâte d'en voir le développement par son moteur, l'Echevin Rodden » qui n'a pour habitude de ne rien faire à la légère.

Aussi ferons-nous nos considérations en temps et lieu.

Le Conseiller Leduc désirerait que l'arrosage des rues fut transféré au Comité de feu comme par le passé.

Nous croyons que l'accomplissement de ce désir serait préjudiciable aux intérêts de la cité.

Le fait de vouloir enlever à la force du Feu, qui est déjà trop peu nombreuse, quelques-uns de ses hommes, est une imposition trop lourde pour ne pas dire injuste. Montréal peut se vanter et avec droit d'avoir la brigade du feu la mieux organisée sur tout le Continent Américain. On sait cependant au prix de quels sacrifices de tous genres, les Pompiers soutiennent une réputation légitimement acquise.

Quand on apprend que 33 hommes gardent et défendent contre l'incendie une ville dont la population atteint aujourd'hui le chiffre de 180,000 âmes, on demeure émerveillé de la perfection de notre système.

Enlevez 6 hommes à la brigade du feu, pour l'arrosage des rues, supposez le cas de maladie, ou de blessure reçues dans l'exécution d'un devoir, qu'elle sera alors l'efficacité de ce corps qui a besoin de tout ses membres ? Croit-on réellement, que le pompier, dont le cheval est attelé à l'arrosoir municipal, sera aussi en état avec la meilleure volonté du monde de rendre justice à ses patrons ainsi qu'à lui-même ? Naturellement non ; tandis qu'en demeurant à son poste il nous accordera toujours les mêmes services.

Aussi espérons-nous que le Conseiller Leduc n'insistera pas sur la passation de sa motion, si préjudiciable à nos intérêts, et à ceux d'une classe qu'il a su depuis longtemps apprécier.

La proposition du Conseiller Betournay tendant à former un Comité spécial des Comités de police et du feu, dans le but d'obtenir des soumissions pour l'érection de nouvelles stations de Police et du feu sera sans aucun doute favorablement accueillie du public. Ce n'est malheureusement pas d'aujourd'hui que le besoin s'en fait sentir dans notre ville.

Tous ceux qui ont eu occasion de visiter les stations respectives de la Police et du feu, ont depuis longtemps formé leur opinion à ce sujet.

L'exiguïté du local, sans compter les mille et un embarras qui en découlent, ont rendu ces lieux plus propres à recevoir des bêtes de somme, que des créatures raisonnables.

L'air en est vicié et malfaisant, et le Bureau de Santé aurait certainement fait un acte de charité en allant visiter ces endroits.

On nous dit que les nouvelles stations réuniront tout le confort désirable joint à l'élégance moderne.

Tant mieux, des améliorations de ce genre sont tellement rares qu'il est bon de les signaler à la considération générale.

Si tous les fonds municipaux eussent été employés de cette manière, les reproches ne pleuveraient pas sur les administrateurs, et la caisse serait plus lourde.

ADOLPHE OUMET.

LA FETE DE LA PUISSANCE.

Le premier juillet 1871 la Confédération Canadienne entrerait dans la quatrième année de son existence. Nombre de prophètes mal disposés lui ont prédit dès le berceau, une enfance pénible et périlleuse, une vitalité éphémère que le contact de la Grande République voisine devait anéantir au premier souffle.

D'autres plus charitables, ont salué son avènement avec joie et bonheur, laissant à la Providence le soin d'aplanir les difficultés semées sur son passage.

Ces derniers disons-le avec reconnaissance avaient placé leur confiance entre bonnes mains, et si des obstacles sérieux sont venus dès les premiers jours de sa naissance entraver sa marche, ses destinées glorieuses lui ont donné la force d'y faire face et de les vaincre.

Aujourd'hui, à moins d'un de ces revirements soudains qu'il n'est pas possible de prévoir, nous possédons tous les avantages des grandes nations, et nous arriverons sous peu à compter pour quelque chose parmi les peuples du Continent Américain.

C'était une belle et noble idée que celle de réunir sous un même drapeau, les nationalités distinctes qui habitent les territoires de l'Amérique Britannique du Nord.

Ce projet grandiose a eu son accomplissement, et l'histoire aura de belles pages à l'adresse des hommes publics qui ont contribué à sa réalisation.

Quant à nous qui avons foi et espérance dans l'avenir, nous entrevoyons pour notre pays une ère de prospérité et de bonheur.

Nous serions profondément blessé dans nos sentiments les plus intimes, si tôt ou tard un démenti brutal venait détruire un rêve aussi réalisable, car à nos yeux la Confédération a toujours été par ses dispositions sages, éclairées et patriotiques le salut de notre race.

Cet accord d'une législature locale pour la Province de Québec est un bienfait qu'on ne saurait oublier et, jamais les anciens patriotes canadiens dans la plus grande force de leurs exigences politiques n'eussent osé espérer pour notre patrie des garanties semblables à celles qui assurent en ce moment notre autonomie sociale, notre religion, notre langue, nos lois et nos mœurs.

Oui, nous en sommes assuré, malgré la dissidence des opinions, la diversité particulière des moyens, il ne saurait y avoir qu'un même cœur pour arriver au même but.

Les luttes politiques qui nous ont été autrefois si nuisibles, n'offrent pas maintenant les mêmes dangers.

Les querelles seront au moins toujours au sein de la famille et une injure entre frères s'oublie vite et se pardonne plus aisément que si elle nous est lancée par une bouche étrangère.

Aussi appuyés sur les vrais principes religieux et sociaux, serons nous toujours les maîtres de la situation dans cette belle Province de Québec.

A nous de mettre à profit les leçons d'une expérience assez amère pour qu'elle ne soit pas complètement oubliée.

L'UNION CATHOLIQUE.

Un spectacle digne de remarque frappe les yeux de tout le monde, c'est l'inertie dont font preuve les sociétés littéraires à Montréal. Tous conviennent pourtant que la jeunesse instruite est la classe la plus intéressante de la société et qu'il la faut cultiver, puisque c'est elle qui exerce sur le peuple la plus grande part d'influence. En effet, n'est-ce pas cette jeunesse qui donnera l'exemple, qui conduira les masses et qui est appelée à les diriger. Elle a foi dans sa mission et instinctivement elle cherche à apprendre et à traduire à l'extérieur ses connaissances acquises. Si, en sortant des collèges, on s'en empare pour la diriger vers les aspirations que son éducation indique, on aura par là même rendu un grand service au pays. Les citoyens, qui l'ont compris depuis longtemps, n'ont certes rien négligé sous ce rapport. Aussi des sommes énormes ont-elles été dépensées pour seconder les efforts généreux des communautés religieuses qui font de grands sacrifices pour purifier cette source de la société d'où découle tant de bien ou tant de mal. Comment se fait-il que malgré de si généreux efforts on en soit encore à compter dans une ville comme Montréal, que des débris d'institutions littéraires qui semblent ne voir le jour que pour voguer misérablement sur l'océan où les écueils surgissent. On voit à nos côtés des institutions hostiles à nos principes, à notre religion, subsister et prospérer ; les nationalités étrangères semblent surtout avoir le secret de ces fondations, tandis que nos créations végètent misérablement. La raison en est pourtant simple, c'est qu'au lieu d'unir nos forces, nous les divisons ; c'est qu'au lieu d'avoir une bonne institution où nos moyens seraient concentrés, nous avons, de par la ville, une foule de sociétés qui surgissent et qui passent comme passent les roses, ou qui mènent une existence constatée souvent que par les divisions qui s'y soulèvent.

De toutes celles qui ont vu le jour et qui ont subsisté se compte l'Union Catholique formé par les Jésuites.

L'Union Catholique a eu ses temps de maladie ; mais, enfin, personne ne conteste qu'elle a eu dans la société ses bons résultats.

A l'heure qu'il est l'erreur se propage avec une rapidité étonnante, les mauvais principes ont des triomphes sur presque toute la ligne. L'Union Catholique, la seule, à peu près, qui donne signe de vie, fait-elle tout le bien dont elle est susceptible, dont les éléments qui la constituent donnent lieu d'espérer et surtout répond-elle aux besoins de la vérité ? Nous ne le pensons pas, car ce n'est plus assez de se réunir pour entendre des lectures, ou faire quelques exercices religieux. Cela est beau, cela est bien ; mais la religion d'un chrétien, nous est avis, ne consiste pas à écouter des travaux faits par d'autres ou de se mettre pendant un quart d'heure les genoux sur un parvis quand les principes sont attaqués. Non, la vie du chrétien est un combat et la jeunesse instruite surtout, qui a reçu une éducation soignée, doit avoir pour mission de descendre dans l'arène où l'erreur se répand et où le diable a transporté le lieu du combat. Or pour s'exercer à ces combats le jeune homme doit apprendre à se servir des armes de la vérité et, nous le répétons, c'est dans une société forte et religieuse, où tous les moyens moraux et matériels seront réunis, que nous pourrons nous inspirer à un foyer commun d'où divergeront nos connaissances et nos capacités.

Quelles sont les causes qui font que l'Union Catholique ne répond pas complètement aux besoins du temps ? Deux principales : la première c'est que son local est trop éloigné du centre, qu'il en coûte de se déranger pour s'y transporter et que d'ailleurs il est impossible de réunir tout ce qui doit constituer une grande institution, telles que salles de journaux etc. 2o, c'est que, étant exclusivement sous la direction d'une communauté, les amis des autres cherchent à encourager les sociétés qui poussent ou languissent à l'ombre des autres communautés.

Quelques jeunes gens, dont le dévouement ne peut-être mis en doute, avaient pensé faire disparaître ces deux causes, qui s'opposent au progrès d'une institution de ce genre, en priant Sa Grandeur, Mgr. de Montréal, de faire l'acquisition de l'Eglise de la Trinité, Rue Gosford, qui, par son site et ses spacieuses salles, aurait pu convenir parfaitement à la réunion de toutes les sociétés sous le même toit. Ces jeunes gens ne doutaient pas que les communautés religieuses, guidées par le désir de faire le bien, sans esprit d'égoïsme, se prêteraient volontiers à ce plan, dès qu'on leur montrerait, qu'en effet, c'était le seul moyen de réunir toutes les forces en les concentrant et en ménageant toutes les susceptibilités. Aussi est-ce dans ce but qu'ils proposèrent à la constitution de l'Union Catholique des changements qui, en affirmant d'une manière encore plus positive, l'autorité du prêtre dans les questions religieuses et mixtes, mettaient cette institution sous le contrôle immédiat de l'Evêque du diocèse, lequel choisirait lui-même un directeur où il en trouverait un, propre aux fonctions importantes et difficiles de diriger une société de cette nature. On aperçoit immédiatement l'immense avantage qui en serait résulté ; mais il fallait faire des sacrifices, pour payer les intérêts de cette bâtisse et en payer aussi l'entretien. On n'a même pas voulu penser que les communautés religieuses auraient pu nous aider, que les citoyens, qui depuis tant de temps, font des sacrifices rendus inutiles par nos divisions, se seraient donné la main lorsqu'ils auraient vu qu'enfin nous avons les qualités essentielles de viabilité : l'union ; on a été effrayé des démarches qu'on aurait été obligé de faire pour seconder ces généreux efforts des citoyens, et peut-être d'une faible contribution en échange de tant d'avantages, et la majorité des membres présents, dimanche dernier, à la Rue Gosford, a voté qu'ils étaient bien chez les Jésuites et qu'ils préféreraient y rester par ce qu'ils n'avaient à s'occuper de rien, et qu'il n'y avait aucunes dépenses à faire.

Nous regrettons amèrement qu'une telle décision soit venue de la part d'une majorité qui pour le plus grand nombre, ne mettait pas les pieds aux séances depuis des années, probablement pour les raisons que nous avons indiquées. Pourtant les besoins de la Société l'exigent et les circonstances favorisaient cette œuvre.

Mais on a craint le sacrifice, et la responsabilité qu'a assumée la majorité par son vote, quoique peut-être moins grande, que celle de ceux qui ont inspiré cette opposition, n'en est pas moins une grande responsabilité qui ne manquera pas de réjouir les ennemis de la cause que nous servons. Le calice était un peu amer, nous l'avouons, mais ceux qui l'ont repoussé comprendront plus tard que l'amour se pèse au poids du sacrifice.

Encore une fois, si l'on croit sauver du naufrage une nationalité en se contentant de faire quelques bons signes de croix, on se trompe, et ce n'est pas ainsi que l'on sert celui qui a dit : " Ce ne sont pas ceux qui crient : " Seigneur, Seigneur " qui entreront dans le royaume des Cieux ; mais bien ceux qui font la volonté de mon père. "

COMTE DE CHAMPLAIN.

Nous regrettons que l'excellente correspondance qui nous a été adressée du Comté de Champlain nous soit parvenue trop tard pour être insérée dans notre dernier numéro.

Toutefois elle a encore à nos yeux un cachet d'actualité et de vérité qui sera apprécié sans aucun doute par tous nos lecteurs et spécialement par ceux de ce beau Comté.

Aussi nous ne pouvons nous refuser le plaisir de la reproduire ici en son entier.

Messieurs les Propriétaires-Rédacteurs du Journal le « Franc-Parleur »

Montréal, 26 Juin, 1871.

MESSIEURS LES RÉDACTEURS,

La campagne électorale commencée, il y a deux mois, dans le comté de Champlain, vient de se terminer par le triomphe des amis de l'ordre. Les grands principes catholiques et conservateurs, proclamés par le candidat de notre choix, ont reçu la sanction de la partie indépendante et éclairée des électeurs de notre comté. Le glorieux drapeau catholique, arboré par Monsieur F. X. A. Trudel dans son comté natal, a vaillamment résisté aux assauts de la cabale la plus déloyale et de la corruption la plus éhontée. Le grand, le beau comté de Champlain, humilié, avili par les charlatans politiques qui, à force de souplesse et d'hypocrisie, étaient parvenus à capter la confiance de la population, vient enfin de reprendre la place qu'il doit occuper dans la grande famille canadienne.

Honneur donc au comté de Champlain, car il a noblement fait son devoir ! Honneur aux braves électeurs de ce comté, qui n'ont pas hésité à sacrifier leurs intérêts privés (et ceux-là sont en très-grand nombre) pour déposer leur vote convaincu en faveur du candidat que leur indiquait leur conscience ! Honneur à vous que les menaces n'ont pu intimider et que les cajoleries sans vergogne de nos adversaires n'ont pu séduire ! Honneur enfin à vous tous qui avez su mépriser tous les genres de séduction en jeu pour vous corrompre !

Si le premier jour de la votation nous avons eu à déplorer quelques défaillances parmi les nôtres, nous avons eu par contre la consolation d'être les témoins de la fermeté vraiment héroïque de la grande majorité de nos amis, en dépit des moyens incroyables de corruption mis en usage, par nos adversaires, pour surprendre leur bonne foi, et tenter la cupidité. Il faut avoir été, comme nous, au milieu de ce déchainement de toutes les mauvaises passions contre notre parti pour comprendre pleinement l'importance de la victoire que Monsieur F. X. A. Trudel vient de remporter sur le Docteur Ross. Ce dernier a cru pouvoir encore en imposer aux électeurs de notre comté comme il lui plairait. Afin de mieux parvenir à son but malhonnête, il a livré le haut du comté à Monsieur Normand qu'il savait y être populaire, dans l'attente que lui, le Docteur Ross, pouvait facilement maîtriser le bas, de son bras tout-puissant. Nouveau Machiavel, moins le génie, il a cru pouvoir prolonger ainsi l'odieuse tyrannie qu'il a fait peser sur nous de toute son influence de membre (mot favori du Docteur Ross quand il nous menace de quelque sornoserie) en créant de la division dans le parti conservateur. On l'avait tolérée depuis dix ans, il en était arrivé à se croire indispensable. Mais le bon sens du peuple a fait justice des prétentions arrogantes de ce parvenu également dépourvu de qualifications littéraires, intellectuelles et morales. Le Docteur Ross en a appelé au jugement du peuple, et le peuple si plein de foi, de loyauté et d'honneur, le peuple qu'il a voulu tromper encore une fois, l'a jugé selon son mérite. Il a voulu insinuer sur le *Journal de Québec*, que les réquisitions qui invitaient Monsieur F. X. A. Trudel à venir briguer nos suffrages, n'étaient couvertes que des signatures de ses bons parents. La grande majorité qu'a eue Monsieur F. X. A. Trudel sur la malheureuse victime du Docteur Ross (Monsieur Robert Trudel) lui a répondu que ce n'était pas un déshonneur que d'appartenir à des parents honorables et que le Docteur Ross mentait (son style) quand il écrivait dans le *Journal de Québec*, que ces réquisitions n'étaient signées que par les parents de Monsieur Anselme Trudel. De plus le Docteur Ross, dans une correspondance publiée sur le même Journal, le 30 Mai dernier, correspondance que je lui conseille de relire et de méditer à sens reposé, semble ridiculiser la Providence, en prêtant à Monsieur F. X. A. Trudel des paroles qu'il n'a jamais dites à St. Anne ni ailleurs. Eh ! bien, nous qui avons foi en la divine Providence, nous avons espéré en Elle, et notre espérance n'a certes pas été trompée. La

«votation» a prouvé d'une manière irréfutable qu'un « Ami du progrès » avait raison et que le menteur n'était pas lui.

Puisque malgré « l'argent et le Whiskey » de ce pauvre Monsieur Robert Trudel, que le Docteur Ross a répandu et fait répandre à profusion dans le comté, son protégé est sorti de la lutte avec une minorité qui ne prouvent pas, tant s'en faut, que le bras de notre représentant aux Communes soit tout-puissant. Ce qu'il y a de plus clair dans tout cela c'est que Monsieur Robert Trudel, qui, à coup sûr, est un brave homme, mais qui n'a certainement pas fait preuve de jugement dans la circonstance actuelle, doit regretter amèrement de s'être embarqué dans la galère du Docteur Ross et d'avoir gaspillé en quelques semaines les épargnes qu'il aurait pu faire durant toute une vie de travail et d'économie. Le docteur Ross comprend-il maintenant que l'adversaire le plus à craindre pour Monsieur Anselme Trudel était Monsieur Normand. Qu'il se rappelle de plus que ce n'est qu'en employant toute « son influence de membre » outre bien d'autres influences encore, qu'il est parvenu à obtenir dans le lieu de sa résidence une toute petite majorité de 13 voix en faveur de son candidat. La victoire que Monsieur F. X. A. Trudel vient de remporter sur le Docteur Ross et Monsieur Normand est d'autant plus glorieuse pour lui que ses adversaires avaient plus d'influences puissantes à leur service. Tandis que Monsieur F. X. A. Trudel n'avaient pour appui que ses talents, son caractère franc et honnête, sa réputation d'homme capable et possédant toutes les qualités qui font les hommes d'état, ses adversaires étaient supportés par le gouvernement aussi bien que par tous les Anglais grands propriétaires et riches industriels de qui dépendent un nombre considérable de familles pour leur subsistance. Malgré tous ces désavantages Monsieur Anselme Trudel a obtenu dans le comté de Champlain, une majorité de 66 voix sur Monsieur Normand et de 339 voix sur monsieur Robert Trudel supporté par le Docteur Ross. Les braiments du conseiller législatif de la division de Shawinigan n'en imposent qu'aux badauds. Les six à huit cents amis qui ont accompagné Monsieur F. X. A. Trudel à Ste-Anne hier, ont pu voir la peau de lion dont le Docteur Ross s'était revêtu métamorphosée en peau de mouton sèche, à demi-pelée, suspendue au bout d'une perche à quelques pieds seulement de l'enseigne des partisans du Docteur, avec les mots « Corruption Electorale, » barbouillés en peinture noire comme leur conscience, le tout placé à la porte des bouges où le Docteur Ross a fait depuis plus de deux mois, couler le whiskey à flots pour abrutir les consciences et les cœurs de ceux qu'il voulait gagner à sa cause. A deux pas de la demeure du Docteur Ross nos amis remarquèrent un des chauds partisans de ce dernier tenant un torchon sale tout troué, (véritablement emblème de la belle renommée dont jouit le Docteur dans sa paroisse de résidence) et tout près de là un gamin de la même pâte, trempant une balise dans un fossé fangeux et faisant mine de jeter l'ordure à la face de nos amis qui, disons-le à leur louange, ne firent aucun cas de ces chauds partisans du Docteur Ross et de Monsieur Robert Trudel. Près de deux cents voitures défilèrent dans le village Ste-Anne précédées de la bande des musiciens de Ste-Geneviève, et saluèrent en passant Monsieur le Docteur Garneau où Monsieur F. X. A. Trudel arrêta un instant pour serrer cordialement la main à cet ami sincère ; puis la longue procession continua sa marche imposante jusqu'au manoir pour revenir s'arrêter à la demeure de Monsieur Frs. Aug. Laffèche, frère de Monseigneur des Trois-Rivières, où Monsieur F. X. A. Trudel adressa à la foule, toujours avide de l'entendre, des paroles qui allèrent au cœur de tous ceux qui l'escortaient.

Monsieur F. X. A. Trudel, reconduit par ses amis, se dirigea vers Batiscau où l'attendait une nouvelle ovation. Puis le signal du départ se fit entendre, un immense hurra retentit répété par les échos du grand fleuve, puis le silence se fit, interrompu seulement par les mots « au revoir. »

Au revoir

UN ELECTEUR.

Un homme très-pauvre, qui avait fait un livre contre le gouvernement disait ; Morbleu ! la Bastille n'arrive point ; et voilà qu'il faut tout à l'heure payer mon terme.

Un président de police correctionnelle demandait à un prévenu quel était son état.

—Je n'en ai pas, répondit celui-ci.

—Mais, alors, de qu'di vivez-vous ?

—Helas ! monsieur le président, je vis de privations.

UNE NUIT DANS LES NUAGES.

(Suite et fin.)

A ces mots, il se découvrit ainsi que Christian, et ces trois âmes se confondirent dans une prière commune.

Comme ils l'achevaient une pâle lueur colora l'orient : c'était le jour.

Le vent qui les avait jusqu'alors emportés vers les régions les plus élevées, parut fléchir tout à coup ; le ballon commença à redescendre doucement, et un peu d'espoir rentra dans leurs cœurs.

La réconciliation avait d'ailleurs ranimé leur courage. Isolés par la haine, chacun d'eux n'avait eu que lui-même pour consolateur et pour appui, tandis que maintenant ils se trouvaient trois qui pouvaient s'encourager et se soutenir.

Le soleil acheva de se lever, et ils ne tardèrent point à apercevoir les campagnes badoises.

Ce fut pour eux comme une résurrection : ils n'étaient plus seuls dans cet abîme de ténèbres au milieu duquel ils avaient flotté toute la nuit ; le soleil brillait ; la terre existait encore ! Ils la voyaient au-dessous d'eux, ils apercevaient les fleuves, les montagnes, les villes ; là étaient des hommes, leurs semblables, dont les regards les suivaient peut-être dans les nuages, dont les vœux les appelaient.

Et le ballon descendait toujours.

Enfin, ils purent distinguer les champs, les maisons, les personnes. Tout à coup Ritter poussa une exclamation de joie. Il venait de reconnaître Loërrach, et, plus loin, sur le versant des coteaux, son village et ses champs ! Le vent les portait de ce côté. Ils arrivèrent bientôt au-dessus des prairies qui bordent les collines.

Florence avait joint les mains en sanglotant : elle distinguait le toit de leur demeure, le bosquet de chênes où elle allait s'asseoir et travailler, le petit ruisseau qui tournait au pied des rochers. Michel lui-même pleurait. Dans ce moment le ballon, qui avait jusqu'alors continué à descendre, se releva lentement, soulevé par une brise. La jeune fille et son frère jetèrent un cri de désespoir, se penchèrent sur les bords de la nacelle, et s'étendirent les bras comme s'ils eussent voulu s'élancer vers leur habitation.

— Ah ! n'est-il donc, mon Dieu ! aucun moyen de redescendre ? s'écria Florence.

— Il y en a un, répliqua Loffman, mais dangereux.

— Quel qu'il soit, tout plutôt que cette agonie ! reprit vivement Ritter ; songez à cette nuit dernière.

— Oui, dit le jeune homme ; c'est d'ailleurs notre dernière ressource ; allons...

Il se souleva avec précaution, éleva le bâton ferré qu'il avait jusqu'alors gardé près de lui, et déchira l'enveloppe du ballon.

Celui-ci sembla pousser un soupir, et s'agita convulsivement comme un être animé qui reçoit une blessure. Pendant un moment l'incertitude fut terrible. Le gaz s'échappait impétueusement par l'ouverture qui venait d'être faite ; le ballon détenu s'abaissa avec une rapidité effrayante, comme s'il se fût abîmé dans l'espace. Les trois voyageurs fermèrent les yeux, épouvantés et étourdis...

Tout à coup un long déchirement se fit entendre, et fut suivi d'une secousse violente ; ils relevèrent la tête avec terreur : Le ballon venait de s'arrêter aux dernières branches d'un sapin, et la nacelle se balançait à quelques pieds de la terre.

III

Vers la fin de ce même jour, Loffman et Ritter étaient accoudés à la fenêtre d'une maison bâtie sur le penchant de la colline. C'est celle de Michel, qui y avait conduit son compagnon de voyage aussitôt après leur commune délivrance.

Le frère et la sœur n'avaient songé d'abord qu'à se réjouir avec lui de leur bonheur ; mais une fois la première joie passée, Ritter sentit se réveiller en lui le souvenir de ses intérêts si gravement menacés.

Appuyé sur la balustrade de bois qui servait de balcon, il gardait depuis quelque temps le silence, lorsque Christian, dont les regards se promenaient sur la campagne, se retourna tout à coup, et dit :

— Jusqu'où s'étend votre domaine, monsieur Ritter ? Celui-ci tressaillit comme si cette demande lui eût révélé la pensée secrète de son hôte.

— Ah ! vous voudriez connaître ce que vous rapporterait de terre le gain de votre procès ? dit-il avec quelque amertume.

— Surmon âme ! je n'y ai point songé, reprit Loffman déconcerté.

Il ne faut point rougir pour cela, dit Ritter ; chacun a confiance dans son droit. Je vais vous montrer les limites du domaine.

Et il se mit à lui désigner, l'un après l'autre, les bois, les champs, les prés qui en faisaient partie.

C'est une propriété merveilleusement aménagée, fit observer Christian.

Aussi y ai-je mis tout mon temps et toute mon intelligence, répliqua le fermier. J'espérais exécuter bien d'autres améliorations ; mais qui sait combien de jours je dois passer ici ? cette terre a déjà cessé peut-être de m'appartenir...

Comme il achevait ces mots, Florence entra. Elle était troublée, et tenait à la main une lettre portant le timbre de Manheim.

— Est-ce de M. Littoff ? s'écria Michel en pâlisant.

— De lui, répondit la jeune fille.

Alors, le jugement est prononcé, et nous allons savoir.

Il étendit, pour prendre la lettre, une main qui tremblait ; mais Florence saisit cette main dans les siennes, et, jetant à Loffman un regard timide :

— Ah ! quoi qu'il arrive, dit-elle, n'oubliez point que vous avez renoncé à la haine.

— Cette lettre ! donne cette lettre ! interrompit Michel agité.

La jeune fille recula d'un pas.

— Permettez d'abord de vous soumettre sans raucune à ce qui a été décidé, dit-elle plus vivement.

Et montrant du doigt, au pied de la colline, le sapin aux branches duquel pendaient encore les débris du ballon, elle ajouta :

— Rappelez-vous la nuit passée au-dessus des nuages.

Ritter et Loffman se regardèrent. Il y eut une hésitation, puis tous deux se tendirent la main.

— Oui, s'écria Michel, il ne sera point dit que le danger seul a ouvert nos cœurs à la miséricorde. Sauvés par la bonté de Dieu, prouvons-lui notre reconnaissance par notre soumission. Christian Loffman, nous avons laissé votre inimitié là haut ; ne la reprenons pas en nous retrouvant sur la terre. Quoi que cette lettre annonce, je déclare que je l'accepterai sans colère.

— Et moi, je la bénirai de m'avoir assuré un ami, ajouta Christian, dût-elle assurer la ruine de toutes mes espérances.

Florence tendit alors la lettre à son frère, qui l'ouvrit d'une main ferme, la parcourut et pâlit légèrement. La jeune fille fit un mouvement.

— Vous êtes chez vous, monsieur Loffman, dit le fermier, en se tournant vers le jeune homme.

— Ainsi les juges ont décidé en ma faveur ! s'écria celui-ci avec un éclair de joie.

— Voici l'arrêt.

Christian prit le papier que lui tendait Michel.

— Désormais, continua le fermier, vous êtes maître de ce qui a appartenu à votre cousin ; son domaine est à vous.

— Un domaine ne vaut point le bonheur d'un ami ! interrompit Loffman qui déchirait le jugement.

Ritter le regarda étonné ; Florence joignit les mains.

— Oui, reprit le jeune homme, je suis entré ici comme un hôte, je n'y resterai pas comme un ennemi. Celui qui m'a reçu avec tant de générosité désignera lui-même un arbitre pour régler nos droits.

— Moi, dit Ritter attendri ; ah ! qui pourrais-je choisir ?...

Loffman tourna un regard de tendresse vers Florence, qui baissa les yeux ; puis, prenant la main du fermier :

— C'est à celle qui a formé l'amitié d'en resserrer les nœuds ? dit-il, et de rendre entre nous le partage facile.

— Comment cela ? demanda Michel.

— En faisant que les amis deviennent des frères.

Ritter regarda Florence en souriant, comme pour l'interroger du regard, et la jeune fille confuse se jeta sur son cœur en tendant la main à Loffman.

Chemin de Fer le Grand-Tronc



DU CANADA

Service amélioré des trains pour l'Hiver de 1870-71.

Nouveaux chars pour tous les trains express.

Le et après le 12 novembre les Trains laisseront Montréal comme suit :

POUR L'OUEST :

Express de nuit pour Ogdensburg, Ottawa, Brockville, Kingston, Belleville, Toronto, Guelph, London, Brantford, Goderich, Buffalo, Détroit, Chicago, et toutes les autres places de l'Ouest, à..... 8.00 P.M.

Train de la Malle pour Toronto et les stations intermédiaires à..... 8.00 A.M.

Train d'accommodement pour Kingston, Toronto et les stations intermédiaires..... 6.00 A.M.

Train d'accommodement pour Brockville et les stations intermédiaires..... 4.00 P.M.

Trains pour Lachine à 7.00 A.M., 9.30 A.M., 2.00 P.M., et 5.00 P.M.

POUR LE SUD et L'EST.

Train d'accommodement pour Island Pond et les stations intermédiaires... 6.45 A.M.

Express pour Boston via le Vermont Central..... 9.00 A.M.

Express pour New-York et Boston via le Vermont Central..... 3.45 P.M.

Express pour Québec, Island Pond, Gorham, Portland et Provinces d'en bas..... 2.00 P.M.

Express de Nuit pour Québec, Island Pond, Gorham et Portland et les Provinces d'en bas, arrêtant entre Montréal et Island Pond à St. Hilaire, St. Hyacinthe, Upton, Acton, Richmond, Brompton Falls, Sherbrooke, Lennoxville, Compton, Coaticook, et Norton Mills seulement à..... 10.10 P.M.

Chars-dortoirs pour chaque convoi de nuit.

Les steamers *Chase* ou *Carlotta* laissent Portland pour Halifax, N. E., tous les mercredis et samedis après-midi à 4.00 P.M.

Bagage étiqueté pour tout le trajet.

Il y a à bord un confort excellent pour les passagers et toutes facilités pour le fret.

Les vapeurs de la Compagnie Internationale, qui sont en correspondance avec le Chemin de Fer le Grand-Tronc, laissent Portland tous les Lundis et Jedis, à 6.00 P.M. pour St. Jean N. B., etc., etc.

On peut se procurer des Billets à toutes les principales Stations de la Compagnie.

Pour plus de détails et l'heure de l'arrivée se du départ de tous les trains aux différentes stations, s'adresser aux guichets, Gare Bonaventure, ou au bureau No. 39 Grande rue St. Jacques.

C. J. BRYDGES,
Directeur-Gérant

A Messieurs les Marchands

LISEZ CET AVIS.

A VENDRE.

CONGRESSES PRUNELLE, doubles semelles, pour femmes.....75 cts.

BALMOREALE do do 75 cts.

CONGRESSES Doubles, Semelles, pour hommes.....\$1. 50

Et une immense quantité, trop longue à énumérer, de diverses sortes de CHAUSSURES que vous trouverez chez le soussigné, fabricant de Chaussures en gros,

No. 300, RUE ST-PAUL,

MONTREAL

C. BOIVIN.

LES AMERS

DE

M. DEPATI.

No. 363, Rue St. Laurent.



Je soussigné, certifie que depuis plusieurs années souffrais d'une affection de cœur des douleurs très vives se faisaient sentir à la région du cœur, et des envies de vomir se répétaient très souvent sans pouvoir rien évacuer, surtout la nuit jusqu'à vingt et trente fois. Dans ces moments il m'était presque impossible de parler, et j'étais d'une faiblesse telle qu'il m'était impossible de marcher seul. Souvent j'ai pensé que c'en était fait de moi.

Un jour que je relisais les journaux en cherchant quelques secours à ma maladie, je remarquai le certificat de M. Chartrand N. P. concernant les AMERS de M. DEPATI. Comme je connaissais déjà M. Chartrand, je résolus de m'informer à lui de ce remède si extraordinaire, d'après ses recommandations je pris partie de faire usage des Amers de M. Dépati. Après l'usage de deux bouteilles seulement je trouvais un tel changement chez moi, que j'en suis tout émerveillé. J'ai repris mon appétit, ainsi que mon sommeil, et je ne ressens aucune douleur maintenant à la région du cœur, et le vomissement est entièrement disparu.

Je puis recommander les Amers de Mr. Dépati comme un remède très efficace, pour ceux qui sont atteints de la maladie de Cœur.

H. S. BEAUDRY

Emp. du Gouvern.

Je, soussigné, certifie que depuis longtemps je me suis trouvé attaqué de consommation; voilà à peu près quatre ans je me suis fait soigner par plusieurs médecins et je n'ai jamais obtenu aucun soulagement. Je n'avais point d'appétit, j'éprouvais toujours de gros mal de tête, presque toujours envie de vomir. Après avoir pris trois ou quatre bouteilles des Amers de Monsieur Dépati, je me suis senti un grand soulagement; après en avoir pris pendant trois ou quatre semaines je me suis trouvé parfaitement guéri.

Je recommande bien les Amers de Monsieur Dépati aux personnes qui souffrent de la même maladie que moi.

PIERRE BEAUCHAMP

Rue Hyppolite

Je, soussigné, certifie que je suis tombé en consommation il y a à peu près un an. Je demeure à la campagne, à la Longue-Pointe. Je me suis fait soigner par tous les médecins de la place: ils me disaient que j'étais en consommation, mais ils ne pouvaient pas me faire de bien. J'ai vu sur les journaux qu'il y avait un Monsieur Dépati à Montréal qui soignait pour cette maladie. Je me suis donné la peine de venir le voir. J'avais toujours mal à la tête, je ne pouvais pas garder mes vivres et je ne pouvais pas voir jour à mes occupations. Après avoir pris les Amers de Monsieur Dépati pendant trois ou quatre semaines, je m'en suis retourné chez nous avec une provision de ce remède dans l'espérance de me guérir parfaitement.

Je ne puis pas vous recommander assez les Amers de Monsieur Dépati, ils sont d'une efficacité prodigieuse.

Mme. ANTOINE MONETTE

Je certifie que depuis au-delà huit à neuf mois je toussais extraordinairement, j'avais souvent des envies de vomir et ce que j'expectorais se détachait avec peine et était très visqueux. J'avais presque complètement perdu l'appétit. J'étais devenu si faible que c'était avec beaucoup de difficulté que je remplissais mes occupations ordinaires, mes jambes pouvaient à peine me

supporter, j'éprouvais une douleur continuelle à la tête; ce qui me rendait insouffrant surtout lorsque je toussais, je sentais de grandes douleurs dans le bas-ventre et il se faisait dans ma poitrine un bruit semblable au râle, je fatiguais beaucoup en parlant. Je crus réellement que je tombais en consommation. Je consultai plusieurs médecins. Ils me donnaient des remèdes pour me soulager seulement, mais aucun me soulageait.

Depuis un mois que je prends des Amers de M. Dépati je suis parfaitement bien, j'ai un excellent appétit, mes forces sont revenues. Je certifie que je suis comme à l'âge de quinze ans.

Je recommande particulièrement les Amers de M. Dépati, je leur suis redevable de ma santé.

Mme. JOSEPH SANSOUCI

Rue St. Charles Borromé No. 219.

Je certifie que depuis plusieurs années j'étais bien faible, j'avais presque toujours mal dans le dos et à l'estomac j'avais toujours des points de côté; à peine si j'étais capable de marcher pour vaquer à mes occupations. Depuis une quinzaine de jours je prends des Amers de M. Dépati, j suis parfaitement guéri, je ne me sens plus aucun mal. Je suis bien redevable de ma santé à M. Dépati.

Je recommande bien aux personnes qui souffriront de la même maladie d'aller consulter M. Dépati.

LAURENT MILLETTE.

Je certifie que depuis au-delà de deux ans que j'étais bien malade d'une maladie de cœur qui me faisait souffrir beaucoup, j'ai employé plusieurs médecins, et aucun n'a pu me donner du soulagement. Je suis allé consulter M. Dépati, après avoir pris six bouteilles je me suis trouvé parfaitement bien. Je suis bien redevable de ma santé à ces Amers. Toutes les personnes qui souffriront de la même maladie que moi devraient aller voir M. Dépati.

Mme POIRIER, Tanner. des Rollands.

NOUVEAU COURS

—DE—

LANGUE ANGLAISE

—SELON LA—

METHODE D'OLLENDORFF

A l'usage des Ecoles, Académies, Pensionnats et Collèges

2e Edition, revue et corrigée

Ouvrage approuvé par le Conseil de l'Instruction Publique de la Province de Québec

1 volume in-12, de 240 pages.

PRIX, solidement cartonné, \$4 la douzaine.

La vente de 5000 exemplaires de cet ouvrage dans l'espace de deux ans, et son adoption par les premières institutions du pays, parlent éloquemment en faveur de son mérite. Le *Nouveau Cours de Langue Anglaise* devrait se trouver dans toutes les maisons d'éducation et es écoles où l'on enseigne l'anglais.

A vendre chez

C. O. BEAUCHEMIN & VALOIS,

Libraires-Imprimeurs

237 & 239, Rue St-Paul.

On peut se procurer le *Franc-Parleur* chez M. Perry, coin des rues Craig et St. Laurent.

LOUIS PLAMONDON, AGENT D'Immenbles et de Placements

A TRANSPORTÉ SON BUREAU

Au No. 21 Rue St-Jacques
Coin de la Cote St-Lambert

En face de MM. Labadie, Notaires.

M. L. PLAMONDON profite de cette occasion pour inviter toutes personnes qui désirent acheter des propriétés de lui faire visite vu qu'il en a une grande quantité en mains qu'il peut disposer à l'avantage des acheteurs; il invite aussi tous ceux qui ont des propriétés à faire vendre de venir le voir, ils y trouveront leur compte.

C. FILIATRAULT MARCHAND DE TABAC

En Gros et en Détail.

NOS 11 ET 13, PLACE JACQUES-CARTIER,

A L'ENSEIGNE DU NEGRE

MONTREAL.

Les amateurs de bonnes PIPES et de bon TABAC trouveront constamment à ce magasin un assortiment considérable de

TABACS

EN POUFRE, A FUMER ET A CHIQUER,

PIPES EN BOIS,
PIPES EN ÉCUME DE MER,
PIPES EN CAOUTCHOUC,
ETC., ETC.

CIGARES DE LA HAVANE

Importés directement.

BONS MÉLANGES à des prix extrêmement réduits.

28 juillet. 1

BERTRAND & Cie

MARCHANDS DE NOUVEAUTÉS

En Gros et en Détail

129, RUE NOTRE-DAME

Près du Jardin du Gouvernement

(En face de la rue Claude, vis-à-vis le Marché Bonsecours)

MONTREAL

Les Marchandises offertes au public par MM. BERTRAND ET DUPUIS sont toutes de la meilleure qualité et choisies avec tout le goût possible, en sorte que toutes les personnes, même les plus difficiles, ne peuvent faire autrement que d'en être complètement satisfaites.

Les précautions que ces messieurs apportent dans le choix de leurs marchandises, l'urbanité et la politesse dont ils font preuve dans leurs relations d'affaires, leur libéralité comme la modicité de leurs prix, sont des raisons plus que suffisantes, pour engager le public et surtout les mères de famille à faire leurs achats chez eux.

LES CÉLÈBRES PASTILLES A VERS



DE DEVINS

Approuvées par les Médecins Français et Anglais les plus éminents.

Elles sont falsifiées. Méfiez-vous!

Pour faire droit à la réputation méritée des Pastilles à Vers de Devins, il est de la plus grande importance de prévenir l'acheteur d'être sur ses gardes et de ne pas s'en laisser imposer par des individus sans principes, qui voudraient substituer à ces Pastilles quelques-unes des préparations sans valeur qui inondent le pays.

Demandez les véritables Pastilles à Vers, couleur de rose, et qui sont marquées "Devins."

A vendre chez tous les principaux marchands de la campagne.

PRÉPARÉS SEULEMENT PAR

DEVINS & BOLTON,

APOTHECARIES' HALL,

Près le Palais de Justice, Montréal.

HUILE DE FOIE DE MORUE



AL'HYPOPHOSPHATE DE CHAUX

Un remède hautement recommandé par la Faculté pour

La Toux, le Rhume, l'Asthme, la Bronchite, la Consommation, la Débilité générale et toutes les Humeurs Scrofuleuses.

MM. DEVINS & BOLTON, en offrant cette élégante préparation à la profession et au public, font remarquer qu'ils ont pu par un nouveau procédé chimique (connu d'eux seuls), qui n'altère en rien les principes actifs de l'huile, réussir à en masquer le goût au point qu'elle peut séjourner sur l'estomac le plus délicat.

AVIS—Remarquez que l'article que vous achetez porte la signature de "DEVINS & BOLTON" sur le haut de la bouteille.

Prix:—50 Cents et \$1.00 la bouteille.

PRÉPARÉ SEULEMENT PAR

DEVINS & BOLTON,

SALLE D'APOTHIKAIRE,

Près du Palais de Justice, Montréal.

28 juill. 1

AUGUSTE COUILLARD,
MARCHAND DE
Ferronneries, Peintures, Vitres, etc.,
233 & 235, RUE ST-PAUL
Porte voisine de MM. Beauchemin et Valois
MONTREAL

On trouvera à cet établissement, à très-bas prix, un assortiment des plus complets de fouritures de maisons, ustensiles de cuisine et poêles de toutes sortes.

De plus, une grande quantité de SCIES de moulin de toutes grandeurs et de tous prix, garanties de première qualité.

Les menuisiers et charpentiers de la ville comme de la campagne feront bien de visiter cet établissement avant d'acheter ailleurs, et les marchands qui l'encourageront y trouveront leur profit.

28 juill. 1

TRUDEL & DeMONTIGNY,
AVOCATS

NO 223, RUE NOTRE-DAME

28 juill. 1

ADOLPHE OUIMET, B. C. L.
AVOCAT

NO 21, RUE ST-VINCENT

28 juill. 1

LE FRANC-PARLEUR

Publié tous les Jeudis à Montréal, Canada.

PAR

A. OUIMET et B. A. TESTARD De MONTIGNY,

RÉDACTEURS-PROPRIÉTAIRES.

Abonnement - - - - \$2.00 par année
Etats-Unis - - - - 2.50 "
Par numéro - - - - 5 Centins.

L'abonnement sera de six mois ou d'un an

Envoi par lettres enregistrées ou par ordre sur le bureau de poste au risque des propriétaires du journal.

ANNONCES :

5 centins la ligne, 1ère insertion,
3 " " 2ème "

FRAIS DE POSTE—ATTENTION!

Les frais de poste sur les publications hebdomadaires ne sont que de 5 centins par trois mois, payables d'avance au bureau de poste de l'abonné.

Le manque d'attention à ce détail entraînerait une dépense de deux centins qu'il faudrait payer sur chaque numéro.

Toutes lettres non affranchies seront invariablement refusées.

Les journaux qui seront échangés ainsi que toutes communications se rapportant à la rédaction, devront être adressés au FRANC-PARLEUR ou aux Propriétaires-Rédacteurs, 20, Rue St. Gabriel, Montréal.

Les lettres d'affaires devront être envoyées à C. O. BEAUCHEMIN ET VALOIS, Libraires-Imprimeurs, seuls chargés de l'administration du journal.

LE FRANC-PARLEUR formera à la fin de l'année un volume de 416 pages, grand in-quarto.

Imprimé par C. O. BEAUCHEMIN ET VALOIS,
20, rue St Gabriel, Montréal.